



Accrochage entre un vélo et une voiture en centre ville

Par **elodal**, le **20/09/2010** à **18:04**

Bonjour,

Cycliste, je viens d'avoir un accrochage avec un automobiliste, et j'aimerais savoir ce à quoi je dois m'attendre. je roulais en vélo sur une route de centre ville jusqu'à un passage piéton, que j'ai voulu emprunter pour traverser cette voie de droite à gauche. Or une voiture arrivait et elle m'a percuté. Les dégats ne sont que matériels, notamment un phare enfoncé pour lui et mon vélo (en mauvais état) un peu abimé. Faute de constat, nous avons échangé nos numéros de telephone, et je voudrais savoir quels sont mes recours... Je précise qu'il n'y a pas eu de témoins.

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **chaber**, le **20/09/2010** à **19:09**

bonjour

Vous établissez un constat amiable. De votre côté, vous indiquerez simplement votre numéro de contrat Multirisques habitation, s'il comporte la garantie Responsabilité civile chef de famille, généralement incluse.

Vous faites le plan et en observations vous indiquez ce que vous venez déclarer Le cycliste circulait sur le passage piéton de droite à gauche.

Le reste sera le problème des assureurs respectifs pour les dommages matériels.

Si vous avez subi des blessures le dossier corporel sera réglé selon la loi Badinter